

## Compte rendu de séance

### Séance ordinaire du 28 Mai 2020

L' an 2020 et le 28 Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Bougy-lez-Neuville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil (ancienne salle de classe) sous la présidence de MAROIS ISABELLE, Maire.

**Présents** : Mme MAROIS ISABELLE, Maire, Mmes : BOURGOIN Chantal, GALERNE Sylvie, TUPENOT Marie Astride, VANNIER Annick, VINCENOT Béatrice, MM : BEAUVALET Jean-Philippe, BOULANGER Jean-Claude, DETROIT Daniel, DUFOUR Jean-Michel, PATY Gérard

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 15/05/2020

**Date d'affichage** : 15/05/2020

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Préfecture du Loiret le et publication le 29 MAI 2020

**A été nommé(e) secrétaire** : VINCENOT Béatrice

#### **SOMMAIRE**

PROPOSITION DE SEANCE A HUIS CLOS POUR RAISON SANITAIRE - D\_2020\_007  
ELECTION DU MAIRE DE LA COMMUNE DE BOUGY LEZ NEUVILLE - D\_2020\_008  
DEFINITION DU NOMBRE D ADJOINT AU MAIRE DE BOUGY LEZ NEUVILLE - D\_2020\_009  
NOMINATION DU 1ER ADJOINT AU MAIRE A LA COMMUNE DE BOUGY LEZ NEUVILLE - D\_2020\_010  
NOMINATION DU 2 EME ADJOINT AU MAIRE DE LA COMMUNE DE BOUGY LEZ NEUVILLE - D\_2020\_011  
DEFINITION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS DE BOUGY LEZ NEUVILLE - D\_2020\_012  
NOMINATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES A LA CCF - D\_2020\_013  
NOMINATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU PETR - FORÊT D ORLEANS LOIRE SOLOGNE - D\_2020\_014  
NOMINATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SIRTOMRA - D\_2020\_015  
NOMINATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES A LA COMMISSION LOCALE D EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE DE LA CCF - D\_2020\_016  
NOMINATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU NAN - D\_2020\_017  
DENOMINATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SMORE  
SYNDICAT DE RIVIERES DE L OEUF, RIMARDE, ESSONNE - D\_2020\_018  
NOMINATION DU CORRESPONDANT DEFENSE SECURITE CIVILE - D\_2020\_019  
NOMINATION DU REFERENT SECURITE ROUTIERE - D\_2020\_020

#### **PROPOSITION DE SEANCE A HUIS CLOS POUR RAISON SANITAIRE réf : D\_2020\_007**

Madame le Maire rappelle à son assemblée que les séances d'un conseil municipal sont, par principe, publiques (art. L. 2121-16, al. 1, du Code général des collectivités territoriales ), ce qui implique le libre accès du public.

Madame le Maire explique les conditions d'applications du huis clos afin de justifier sa mise en place ce jour pour raison sanitaire.

La réunion à huis clos est, réservée aux cas exceptionnels, lorsque certaines questions ne peuvent sans danger être discutées en public, et peut aussi être ordonné dans n'importe quel domaine, s'il est justifié par un intérêt public, notamment dans le cadre de la pandémie actuelle de COVID 19.

Le Conseil Municipal, Et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer le huis clos pour cette séance du Conseil Municipal afin de respecter les règles sanitaires dûes à la pandémie de COVID 19

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention: 0)

### **ELECTION DU MAIRE DE LA COMMUNE DE BOUGY LEZ NEUVILLE réf : D 2020 008**

Monsieur Gérard PATY, Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze (11) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins : M BOULANGER Jean Claude et Mme GALERNE Sylvie.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	11
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	11
f. Majorité absolue	6

<p style="text-align: center;"><i>a) INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS</i></p> <p style="text-align: center;">(dans l'ordre alphabétique)</p>	<p><i>b) NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</i></p>	
	En chiffres	En toutes lettres
MAROIS Isabelle	11	onze

**Mme MAROIS Isabelle a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.**

vote a bulletin secret (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

**DEFINITION DU NOMBRE D ADJOINT AU MAIRE DE BOUGY LEZ NEUVILLE réf : D 2020 009**

Sous la présidence de Mme MAROIS Isabelle, élue Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Madame le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit trois adjoints au Maire au maximum. Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE disposait, à ce jour, de deux adjoints et propose de conserver le même nombre d'adjoints. Entendu l'exposé de Madame le Maire ;le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Fixe à deux le nombre des adjoints au Maire de la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

**NOMINATION DU 1ER ADJOINT AU MAIRE A LA COMMUNE DE BOUGY LEZ NEUVILLE réf : D 2020 010**

Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire. Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à Madame le Maire qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Madame le Maire l'a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la

cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

**Monsieur BOULANGER Jean Claude est candidat, à la fonction de 1<sup>er</sup> adjoint.**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	11
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	11
f. Majorité absolue	6

<i>c) INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS</i> (dans l'ordre alphabétique)	<i>d) NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</i>	
	En chiffres	En toutes lettres
BOULANGER Jean Claude	11	onze

**M BOULANGER Jean Claude a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint et a été immédiatement installé.**

vote a bulletin secret (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

**NOMINATION DU 2 EME ADJOINT AU MAIRE DE LA COMMUNE DE BOUGY LEZ NEUVILLE réf :D 2020 011**

Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire. Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à Madame le Maire qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Madame le Maire l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes

déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

**Monsieur PATY Gérard est candidat, aux fonctions de 2eme adjoint.**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	11
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	10
f. Majorité absolue	6

e) <i>INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS</i> (dans l'ordre alphabétique)	f) <i>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</i>	
	En chiffres	En toutes lettres
PATY Gérard	10	dix

**M PATY Gérard a été proclamé 2ème adjoint et a été immédiatement installé.**

vote a bulletin secret (pour : 10 contre : 0 abstention : 1)

**DEFINITION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS DE BOUGY LEZ NEUVILLE réf : D 2020 012**

Vu l'exposé de Madame le Maire présentant à son assemblée la réglementation en vigueur applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020, notamment le barème relatif aux indemnités de fonction des Maires et adjoint selon la strate démographique de la Commune.

Madame le Maire informe ses conseillers qu'à défaut de délibération, le taux maximal de l'indice de référence sera appliqué, le Conseil Municipal, Et après en avoir délibéré, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire, conformément au code et décrets susvisés, par un taux en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur comme suit :

**Soit 23,14 % de l'indice brut maximal pour l'indemnité de Madame le Maire,  
Soit 7,71 % de l'indice brut maximal pour l'indemnité de Messieurs les Adjoins**

Précise que les crédits seront ouverts à au chapitre 65

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

**NOMINATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES A LA CCF réf : D 2020 013**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Forêt,  
Madame le Maire informe son assemblée que la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE est intégrée dans la Communauté de Communes de la Forêt

A ce titre la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE doit désigner un conseiller communautaire titulaire et un suppléant.

Le Conseil Municipal, Et après en avoir délibéré,

**Mme Isabelle MAROIS est désignée Conseiller Communautaire titulaire,**

**Née le 8 juillet 1953**

**Domiciliée 25 chemin du Jarry 45170 BOUGY LEZ NEUVILLE**

**[Marois.isabelle@wanadoo.fr](mailto:Marois.isabelle@wanadoo.fr)**

**Tel 06 68 82 05 21**

**Monsieur Jean Claude BOULANGER est désigné Conseiller Communautaire suppléant.**

**Né le 27/12/1956**

**Domicilié 12 Route des Vallées d'Orléans 45170 BOUGY LEZ NEUVILLE**

**[Jc.boulanger956@orange.fr](mailto:Jc.boulanger956@orange.fr)**

**Tel 06.14.97.27.80**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

**NOMINATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU PETR - FORET D ORLEANS LOIRE SOLOGNE  
réf : D 2020 014**

Madame le Maire informe son assemblée de la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, au PETR Pays d'Equilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans Loire Sologne, Conformément à l'article L 5211-7 du CGCT, l'appel à candidature est lancé.

Le Conseil Municipal, Et après en avoir délibéré,

***Nomme délégué titulaire, M BOULANGER Jean Claude, domicilié 12 Route des Vallées d'Orléans 45170 BOUGY LEZ NEUVILLE.***

***Nomme délégué suppléant, M DUFOUR Jean Michel, domicilié au Moulin Brûlé- Les bordes latrées 45170 BOUGY LEZ NEUVILLE.***

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

**NOMINATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SIRTOMRA réf : D 2020 015**

Madame le Maire informe son assemblée de la nécessité de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, au SIRTOMRA

Conformément à l'article L 5211-7 du CGCT, l'appel à candidature est lancé.

Le Conseil Municipal, Et après en avoir délibéré,

***Nomme délégué titulaire, Mme MAROIS Isabelle, domicilié 25 Chemin du Jarry 45170 BOUGY LEZ NEUVILLE.***

***Nomme délégué titulaire, Mme VINCENOT Béatrice, domicilié 28 Route des Vallées d'Orléans 45170 BOUGY LEZ NEUVILLE.***

***Nomme délégué suppléant, M DUFOUR Jean Michel, domicilié au Moulin Brûlé- Les bordes latrées 45170 BOUGY LEZ NEUVILLE.***

***Nomme délégué suppléant, M BEAUVALET Jean Philippe, domicilié 111 Route du Poteau 45170 BOUGY LEZ NEUVILLE.***

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

**NOMINATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES A LA COMMISSION LOCALE D EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA CCF réf : D 2020 016**

Madame le Maire informe son assemblée de la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CCF  
Conformément à l'article L 5211-7 du CGCT, l'appel à candidature est lancé.

Le Conseil Municipal, Et après en avoir délibéré,

***Nomme délégué titulaire, à la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charge de la CCF,***

**Mme MAROIS Isabelle, domicilié 25 Chemin du Jarry 45170 BOUGY LEZ NEUVILLE.**

***Nomme délégué suppléant, à la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charge de la CCF,***

**Mme VINCENOT Béatrice, domicilié 28 Route des Vallées d'Orléans 45170 BOUGY LEZ NEUVILLE.**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

**NOMINATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU NAN réf : D 2020 017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat du Nan,

Vu la modification des statuts du **Syndicat Mixte de la Vallée du Nan,**

Vu le mode de représentation,

Madame le Maire informe son assemblée de la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Conformément à l'article L 5211-7 du CGCT, l'appel à candidature est lancé.

Le Conseil Municipal, Et après en avoir délibéré,

***Nomme délégué titulaire, M BEAUVALET Jean Philippe, domicilié 111 Route du Poteau 45170 BOUGY LEZ NEUVILLE.***

***Nomme délégué suppléant, M PATY Gérard, domicilié 180 Route du Poteau 45170 BOUGY LEZ NEUVILLE.***

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

**DENOMINATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SMORE SYNDICAT DE RIVIERES DE L OEUF, RIMARDE, ESSONNE réf : D 2020 018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu les statuts du SMORE, (Syndicat de l'œuf, de la Rimarde, et de l'Essonne),**

Vu le mode de représentation,

Madame le Maire informe son assemblée de la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Conformément à l'article L 5211-7 du CGCT, l'appel à candidature est lancé.

Le Conseil Municipal, Et après en avoir délibéré,

***Nomme délégué titulaire, M BEAUVALET Jean Philippe, domicilié 111 Route du Poteau 45170 BOUGY LEZ NEUVILLE.***

***Nomme délégué suppléant, M DETROIT Daniel, domicilié 1 chemin du Pont au lac 45170 BOUGY LEZ NEUVILLE.***

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention: 0)

**NOMINATION DU CORRESPONDANT DEFENSE SECURITE CIVILE réf : D 2020 019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire informe son assemblée de la nécessité de désigner un correspondant DEFENSE SECURITE CIVILE,

Il est fait appel à candidature,

Le Conseil Municipal, Et après en avoir délibéré,

**Désigne Mme TUPENOT Marie Astride, correspondant DEFENSE SECURITE CIVILE, domiciliée 5 chemin du Jarry à BOUGY LEZ NEUVILLE**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

**NOMINATION DU REFERENT SECURITE ROUTIERE réf : D 2020 020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire informe son assemblée de la nécessité de désigner un correspondant DEFENSE SECURITE CIVILE,

Il est fait appel à candidature,

Le Conseil Municipal, Et après en avoir délibéré,

**Désigne Mme TUPENOT Marie Astride, correspondant DEFENSE SECURITE CIVILE, domiciliée 5 chemin du Jarry à BOUGY LEZ NEUVILLE**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

**Questions diverses :**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20:30

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signature</b>
MAROIS	Isabelle	Maire	
VINCENOT	Béatrice	1er Adjoint	
PATY	Gérard	2ème Adjoint	
BEAUVALET	Jean-Philippe	Conseiller	
BORDES	Jean-Louis	Conseiller	
BOULANGER	Jean-Claude	Conseiller	
BOURGOIN	Chantal	Conseiller	
BURTIN	Philippe	Conseiller	
DUFOUR	Jean-Michel	Conseiller	
JACQUEMONT	Armand	Conseiller	
VANNIER	Annick	Conseiller	